



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 19 août 2024, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le **« Règlement numéro 2024-06 établissant les normes relatives au service de vidange systématique des fosses septiques des résidences isolées – Abrogeant et remplaçant le Règlement 2021-08 »**.

Que le règlement numéro 2024-06 est entré en vigueur le 19 août 2024, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2024-06 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 21^E JOUR DU MOIS D'AOÛT 2024.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière